

Dépôts d'interventions dans SIEL

Rappels utiles :

L'action « **Déposer** » doit être effectuée avant 15h30 lors d'une séance plénière de Grand Conseil ; **vous devez par ailleurs être présent à la séance**, afin que le Bureau puisse vous faire part de ses éventuelles remarques, sans quoi le dépôt ne sera pas accepté.

Cependant, toutes les actions qui précèdent celle consistant à « Déposer » (création de l'intervention, partage, demande de cosignatures) peuvent être effectuées en tout temps avant la séance.

Procédure de création d'une intervention parlementaire :

- A. Depuis le menu « Interventions parlementaires » dans SIEL, cliquer sur l'action « + Créer une nouvelle intervention » située en haut à droite de l'écran.
- B. Le formulaire de création s'affiche. Après avoir rempli les champs du formulaire, **sauvegarder** votre intervention avec le bouton « OK » en bas à droite.

Votre intervention est désormais enregistrée dans le système SIEL. Vous seul.e y avez accès. Son statut est affiché en haut à gauche :



Important : à ce stade, votre intervention n'est pas encore déposée. Vous devez encore effectuer l'action « Déposer » lors d'une séance plénière, pendant les horaires dédiés (avant 15h30).

- C. Vous avez la possibilité de demander des cosignatures ou de simplement partager votre intervention avec des collègues. Ces actions sont disponibles en haut à droite de votre intervention parlementaire :



En effectuant l'une des actions précitées, un écran de sélection des destinataires s'affiche.

Astuce : Il est possible de cibler un groupe politique bien précis. Voici comment procéder :

1. Rechercher le groupe en utilisant son sigle (**PLR – SOC – UDC – VER – V'L – EP – LIBRE**) dans le champ « Appartient au groupe ». Attention : après avoir tapé le sigle, il faut attendre que le système vous le propose, puis confirmer la sélection en cliquant dessus.
2. Lancer la recherche en cliquant sur le bouton « Rechercher ».
3. Sélectionner les personnes désirées en les cochant individuellement ou en sélectionnant toutes les personnes.
4. Valider votre choix en cliquant sur « OK ».

Ajouter cosignataires

ANNULER OK 4

Nom	Prénom	Politesse	NPA	Localité
Appartient au groupe (et sous-groupes)				
PLR 1		Rôle	Identifiant	Type
PLR		Groupe Libéral - Radical (PLR)		

RÉINITIALISER Q RECHERCHER 2

50 résultats | TOUT SÉLECTIONNER | TOUT DÉSÉLECTIONNER

3

A

M. ASCHWANDEN Sergei

B

M. BERTHOUD Alexandre

M^{me} BETTSCHART-NARBEL Florence

M. BEZENÇON Jean-Luc

D. Une fois que vous disposez de suffisamment de cosignatures et que votre intervention parlementaire est finalisée, vous devez formellement la déposer en cliquant sur l'action « Déposer » présente en haut à droite de votre intervention parlementaire (sous forme de bouton ou de menu, selon la largeur de votre écran) :



E. Une fenêtre vous demandant de confirmer votre conclusion et la transmission de votre intervention parlementaire auprès du Bureau du Grand Conseil s'affiche.

Déposer l'intervention parlementaire

Conclusion *

- Souhaite développer
- Ne souhaite pas développer

1 Je confirme vouloir déposer formellement l'intervention parlementaire au Bureau du Grand Conseil et par conséquent en transférer la gestion au Secrétariat général du Grand Conseil 2

ANNULER

OK

Après avoir cliqué sur « OK », votre intervention parlementaire est formellement déposée/transmise.

